



Palézieux, le 1^{er} juillet 2010

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de Palézieux, se référant à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 28 juin 2010, le Conseil communal a décidé :

Préavis municipal 08/10

Concernant la fusion des Communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Les Tavernes, Les Thioleyres et Vuibroye

1. d'accepter la convention de fusion entre les 10 communes

Préavis municipal 06/10

concernant le rapport de gestion et comptes communaux 2009

1. d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2009
2. d'accepter les comptes de la caisse communale pour l'exercice 2009

Préavis municipal 07/10

concernant le nombre de conseillers communaux, de suppléants ainsi que de municipaux pour la législature 2011-2016

1. De maintenir le nombre de conseillers communaux à 35
2. De porter le nombre de suppléants à 12 (douze)
3. De fixer le nombre de municipaux à 7 (sept)

Les électeurs peuvent consulter le texte de ces décisions auprès du Bureau du Conseil communal ou au Greffe municipal et, pour l'objet 07/10, y déposer aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au 20 juillet 2010 inclusivement.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Christian Bays

Le Secrétaire :


Jean-Daniel Graz

